



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ([A/72/606](#)). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 18 décembre 2017.

2. Le montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice biennal 2016-2017 a été estimé sur la base des dépenses effectivement engagées au cours des 22 premiers mois de l'exercice, des dépenses prévues pour les deux derniers mois, de l'évolution des taux de change et de l'inflation ainsi que des ajustements au coût de la vie.

3. Le Comité consultatif note que le montant définitif des prévisions de dépenses et de recettes de l'exercice biennal représente un dépassement de crédits de 46,9 millions de dollars par rapport aux montants révisés des crédits ouverts et des prévisions de recettes approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions [71/272](#) A et B et [71/273](#). Le montant des dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 est estimé à 5 681,6 millions de dollars, soit une augmentation de 61,4 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts (5 620,2 millions de dollars)¹. Les recettes devraient atteindre 553,7 millions de dollars, soit 14,5 millions de dollars de plus que les prévisions de recettes révisées (539,2 millions de dollars) (voir [A/72/606](#), tableau 1).

¹ Le montant révisé des crédits ouverts est supérieur de 159,5 millions de dollars aux prévisions de dépenses révisées présentées dans le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget ([A/71/576](#)), ce qui s'explique par les montants qui ont par la suite été approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions [71/272](#) A et B et [71/273](#).



4. Le dépassement de crédits de 46,9 millions de dollars est imputable à l'ensemble de facteurs suivants : a) les dépenses engagées conformément aux dispositions de la résolution [70/250](#) de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 2016-2017 et comme suite aux décisions d'organes directeurs (37,8 millions de dollars) et les variations des dépenses au titre des postes et ajustements apportés à d'autres objets de dépense sur la base des dépenses effectives et prévues (30,3 millions de dollars) ; b) la sous-utilisation des crédits résultant des variations des taux d'inflation (4,5 millions de dollars) et des taux de change (2,2 millions de dollars) et d'un montant des recettes plus élevé que prévu (14,5 millions de dollars) (*ibid.*, tableau 2).

5. Un récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2016-2017 par chapitre de budget, objet de dépense et facteur de variation (taux de change, inflation, dépenses imprévues et extraordinaires et décisions des organes directeurs, taux d'occupation des postes et autres facteurs) est présenté dans le rapport du Secrétaire général (*ibid.*, états 1 à 3).

6. Le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre note de son rapport et à approuver les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2016-2017, s'élevant à 5 681 615 300 dollars, comme indiqué au tableau 3 du rapport, ainsi que les prévisions de recettes correspondantes, s'établissant à 553 675 600 dollars, comme indiqué au tableau 9.

Présentation de l'information

7. Le Comité consultatif note une amélioration dans la présentation du rapport du Secrétaire général en comparaison des rapports présentés lors d'exercices précédents, le rapport étant plus détaillé et présentant une analyse des écarts entre les dépenses budgétisées et effectives, ainsi que des informations sous forme de graphique (voir, par exemple, [A/72/606](#), figures X, XII et XIV).

8. À cet égard, dans le cadre de la réforme de la gestion qu'il a récemment engagée, le Secrétaire général propose, aux fins d'accroître la transparence et d'améliorer la présentation des rapports, de ventiler avec plus de précision les données sur les dépenses au titre des postes et des autres objets de dépense et d'indiquer de manière plus détaillée les écarts entre les dépenses prévues et les dépenses effectives (voir [A/72/492/Add.1](#), par. 52). Dans son rapport sur la question, le Comité consultatif rappelle que, lorsqu'il a examiné les projets de budget et rapports d'exécution, il a recommandé que ces informations soient fournies pour les derniers exercices achevés, estimant qu'elles devraient permettre de mieux justifier les prévisions de dépenses du prochain exercice et de prendre des décisions plus éclairées en matière d'allocation des ressources (voir [A/72/7/Add.24](#), par. 57). **Le Comité salue les mesures qu'a prises le Secrétaire général pour améliorer la présentation du rapport d'exécution et encourage ce dernier à poursuivre sur cette voie en améliorant encore les analyses et les détails de présentation dans ses futurs rapports d'exécution.**

9. Dans son rapport, le Secrétaire général indique également que 2016-2017 a été le premier exercice complet pour lequel les données concernant l'exécution des budgets figuraient dans Umoja, ce qui a permis de présenter les dépenses de façon plus détaillée, mais que le budget approuvé pour cet exercice avait été établi à l'aide de l'ancien système, le Système intégré de gestion (SIG). Par conséquent, certaines dépenses n'ont pas été enregistrées à la même rubrique que dans le budget qui avait été approuvé, en particulier des dépenses opérationnelles (voir [A/72/606](#), par. 40). L'explication des écarts par rubrique figurant dans le rapport vise à établir une distinction entre ceux qui résultent de l'inscription de certaines dépenses, selon la nature des charges, à une rubrique (dans Umoja) autre que celle initialement prévue

(dans le SIG), et les écarts entre les dépenses budgétisées et les prévisions révisées (ibid., par. 41). On trouvera au paragraphe 72 du rapport un récapitulatif des écarts dus à l'inscription de certaines dépenses, selon la nature des charges, à une rubrique autre que celle initialement prévue. D'autres observations sur ces écarts sont formulées aux paragraphes 25, 29 et 30 ci-après.

10. En ce qui concerne l'évolution des dépenses globales, le Comité consultatif a obtenu les montants des dotations ainsi que des recettes et dépenses effectives pour les exercices allant de 2006-2007 à 2016-2017 (voir annexe ci-après). Il constate qu'entre 2006-2007 et 2014-2015, le montant définitif des dépenses globales a augmenté à chaque exercice et a enregistré une hausse de 37 % sur l'ensemble de la période, passant de 4,15 à 5,69 milliards de dollars. Pour l'exercice 2016-2017, le montant des dépenses est estimé à 5,68 milliards de dollars selon le deuxième rapport d'exécution, ce qui représente une diminution de 7 millions de dollars (0,1 %) par rapport au montant définitif des dépenses pour 2014-2015. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que cette diminution correspondait à une réduction des dépenses au titre des missions politiques spéciales et des dépenses non renouvelables, telles que celles engagées pour appuyer la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. **Le Comité estime qu'une analyse plus détaillée de l'évolution des dépenses globales, assortie d'explications sur les variations, pourrait figurer dans les futurs rapports sur l'exécution du budget.**

11. Pour ce qui est des dépenses engagées au titre des missions politiques spéciales en 2016-2017, en particulier les dépenses relatives à la Mission des Nations Unies en Colombie, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le rapport du Secrétaire général tenait compte d'une réduction des dépenses de 9,2 millions de dollars – soit une réduction de 6,6 millions de dollars au titre des autres dépenses de personnel, de 2,7 millions de dollars au titre des frais généraux de fonctionnement et de 1,5 million de dollars au titre de l'aménagement des locaux, contrebalancée par une augmentation de 1,6 million de dollars, principalement au titre des services contractuels (voir par. 17 ci-après).

II. Chapitres des dépenses

12. On trouvera un récapitulatif des modifications apportées aux prévisions figurant dans les chapitres des dépenses du budget dans le tableau ci-après.

Récapitulatif des modifications apportées aux prévisions figurant dans les chapitres des dépenses pour l'exercice biennal 2016-2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant révisé des crédits ouverts	Taux de change ^a	Inflation	Dépenses imprévues et extraordinaires et dépenses engagées comme suite aux décisions d'organes directeurs	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Prévisions de dépenses révisées
5 620 221,6	(2 174,1)	(4 521,4)	37 801,1	30 288,1	5 681 615,3

^a Comprend des pertes d'un montant de 10,5 millions de dollars imputables à des achats à terme de devises.

Écarts tenant aux taux de change et à l'inflation

13. Les écarts liés aux fluctuations des taux de change et de l'inflation sont analysés à la section II.A du rapport du Secrétaire général. Le tableau 4 du rapport fait

apparaître la répartition par lieu d'affectation des dépassements et des sous-utilisations des ressources qui sont imputables aux fluctuations des taux de change et de l'inflation. On trouvera dans les états 4 et 5 du rapport des précisions sur les taux de change prévus et effectifs pour tous les lieux d'affectation. On trouvera également des observations supplémentaires dans le dernier rapport du Comité consultatif consacré aux incidences des variations des taux de change et d'inflation sur les prévisions révisées (voir [A/72/7/Add.36](#)).

14. Le Secrétaire général indique que les ajustements concernant les ressources consacrées aux postes sont fondés sur les taux de change et d'inflation effectivement constatés en 2017, et non sur ceux retenus pour le calcul du montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017. Pour 2016, les ajustements sont fondés sur les taux de change et d'inflation effectivement constatés en 2016 et non sur les taux approuvés qui ont servi au calcul des crédits révisés pour 2016-2017, lesquels avaient été établis au moyen de projections pour les deux derniers mois de 2016. Le Secrétaire général explique également que pour calculer les effets des fluctuations des taux de change observées en 2017, on a retenu les taux effectivement constatés entre janvier et novembre, celui de novembre 2017 ayant été appliqué au mois de décembre, et signale que la sous-utilisation des crédits dans cette catégorie tient au fait que le taux de change entre le dollar des États-Unis et plusieurs monnaies a été favorable (2,2 millions de dollars) et que l'inflation a été moins élevée que prévu (4,5 millions de dollars) (voir [A/72/606](#), par. 7 à 9 et tableau 4).

Achats à terme de devises : enseignements tirés et présentation comptable

15. À la section IX de sa résolution [69/274](#), l'Assemblée générale a décidé que les taux de change à terme seraient utilisés aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires à partir de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Aux paragraphes 21 à 27 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations actualisées sur les enseignements que le Secrétariat a tirés du recours aux achats à terme de devises². Selon lui, étant donné que le dollar a perdu de sa valeur par rapport au franc suisse en 2016, les achats à terme de francs suisses ont permis à l'Organisation de réaliser un gain de 11,6 millions de dollars par rapport aux taux de change opérationnels de l'ONU. À l'inverse, l'Organisation a essuyé une perte de 10,5 millions de dollars en 2017. Sur l'ensemble de l'exercice biennal 2016-2017, le gain net généré par les achats à terme de francs suisses est de 1,1 million de dollars. Il est indiqué dans le rapport que ce qui s'est produit en 2017 montre qu'il faut convenir des cours de change à terme plus tard, idéalement en décembre de l'année précédant l'exécution des contrats à terme (*ibid.*, par. 27).

16. Le Comité consultatif rappelle que le principal avantage des cours de change à terme est la prévisibilité qu'ils apportent au processus budgétaire (voir [A/70/619](#), par. 11). Le Comité ne voit pas d'objection à que ce l'on fixe les taux à une date aussi proche que possible de la date d'exécution des contrats à terme, mais souligne qu'il faut adopter une démarche cohérente et veiller à ce que la date d'achat reste la même d'un contrat à un autre.

Dépenses imprévues et extraordinaires

17. Le tableau 7 du rapport récapitule les engagements que le Secrétaire général a été autorisés à contracter en application des dispositions de la résolution [70/250](#) de l'Assemblée générale. Le montant total de ces engagements s'élève à 24 millions de dollars, dont un montant de 14 millions de dollars relatif aux dépenses de la Mission

² Instrument financier qui permet de fixer à l'avance le cours de deux monnaies, les achats ayant lieu à une date future.

de vérification des Nations Unies en Colombie, qui ont été engagées avec l'assentiment du Comité consultatif. Les engagements se rapportent aux chapitres 3, 8, 16, 24 et 36 du budget-programme et ont été autorisés par le Secrétaire général soit de sa propre autorité soit avec l'assentiment du Comité. Ce dernier s'est fait préciser le montant des dépenses imprévues et extraordinaires qui ont été autorisées par le Secrétaire général de sa propre autorité (2,8 millions de dollars).

Décisions d'organes directeurs

18. Les dépenses supplémentaires découlant de décisions d'organes directeurs comprennent notamment : a) des montants de 11 millions de dollars et de 2,8 millions de dollars, qui correspondent à des subventions autorisées par l'Assemblée générale aux sections II et III de sa résolution 71/272, au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (voir A/72/606, par. 30 et 31) ; b) un montant de 455 300 dollars, autorisé par le Secrétaire général dans le cadre du pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses que lui a octroyé l'Assemblée dans sa résolution 70/248 A, montant qui a servi à financer quatre emplois de temporaire au Bureau du Défenseur des droits des victimes pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017. Les besoins du Bureau ont été financés au moyen des crédits alloués aux missions politiques spéciales qui avaient été sous-utilisés (ibid., par. 32 à 35). Le Comité consultatif a formulé ses observations et recommandations sur le recours au pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses dans son rapport A/72/7/Add.30.

Taux d'occupation des postes et autres facteurs

19. Les changements relatifs aux taux d'occupation des postes et à d'autres facteurs sont les suivants : a) l'écart entre les taux de vacance effectifs et ceux ayant servi au calcul des crédits révisés; b) la différence entre, d'une part, les dépenses communes de personnel et les coûts salariaux moyens effectifs et, de l'autre, les coûts standard utilisés pour le calcul des crédits révisés; c) les ajustements apportés aux objets de dépense autres que les postes en fonction des besoins effectifs ou à prévoir avant la fin de l'exercice biennal. Ces changements se soldent par un dépassement des crédits de 30,3 millions de dollars (montant net), qui s'explique par un dépassement de 58,5 millions de dollars au titre des postes et de 24,3 millions de dollars au titre des autres dépenses de personnel et par une sous-utilisation des crédits de 52,5 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes (ibid., par. 39). Les états 2 et 3 figurant dans le rapport du Secrétaire général donnent des détails sur le taux d'occupation des postes et d'autres facteurs, par objet de dépense et par chapitre.

Dépenses liées aux postes

20. L'écart de 58,5 millions de dollars s'explique par une progression de la masse salariale (3,9 millions de dollars) et des dépenses communes de personnel (54,6 millions de dollars). S'agissant des traitements, le dépassement des crédits s'explique principalement par un taux de vacance effectif moins élevé que celui qui a servi à l'établissement des prévisions budgétaires pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, des ajustements apportés aux émoluments et la valeur moyenne des augmentations d'échelon, situation en partie contrebalancée par une sous-utilisation des crédits tenant à l'entrée en vigueur du barème des traitements unifié et à des taux de vacance effectifs plus élevés que prévu pour les postes de la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées (ibid., par. 45).

21. Les taux de vacance effectifs moyens pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et la catégorie des agents des services généraux et catégories apparentées sont présentés en détail de 2014 à 2017 dans l'état 8 du rapport du Secrétaire général, lequel montre que les taux moyens de vacance de postes prévus ont été ramenés de 9,2 % en 2016 à 8,3 % en 2017 pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et sont passés de 7,3 % à 8,3 % pour les agents des services généraux pendant la même période.

22. En ce qui concerne la progression des coûts salariaux, le Comité consultatif a appris, en réponse à sa question, que les coûts salariaux standard pris en considération dans le budget pour chaque classe étaient fondés sur la moyenne des traitements effectivement versés aux fonctionnaires occupant des postes de la classe considérée dans chaque lieu d'affectation. Les coûts salariaux effectifs sont quant à eux calculés à partir des traitements versés aux fonctionnaires de chaque classe, compte tenu des échelons atteints par les intéressés. Pour l'exercice biennal 2016-2017, un examen des avancements d'échelon et des promotions à la classe supérieure a montré que la moyenne des augmentations d'échelon pour les administrateurs et les agents des services généraux s'établissait à 0,34 pour les premiers et à 0,25 pour les seconds.

23. La progression nette des dépenses communes de personnel (54,6 millions de dollars) s'explique principalement par : a) la nouvelle indemnité pour charges de famille (les indemnités pour charges de famille faisaient précédemment partie des coûts salariaux); b) les indemnités au titre des affectations ou réaffectations, principalement au titre de l'indemnité d'installation et de la prime de réinstallation (voir fig. X du rapport); c) le subventionnement des pensions tenant à la révision du barème de la rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; d) les versements effectués par suite de décisions du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies ; e) les taux de vacance des postes d'administrateur, qui ont été moins élevés que prévu (ibid., par. 46).

24. Pour ce qui est des incidences de l'entrée en vigueur du barème des traitements unifié pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, le Comité consultatif a appris, en réponse à sa question, que les estimations relatives aux incidences financières avaient été fondées sur les états de paie de l'exercice 2012-2013 et que le montant des incidences effectives était plus élevé que prévu, soit un écart de 2 millions de dollars, du fait de la composition des effectifs et des hypothèses budgétaires utilisées. **Le Comité estime que tout doit être fait pour affiner les prévisions budgétaires, notamment en les faisant reposer sur les données les plus à jour concernant la composition des effectifs.**

Autres dépenses de personnel

25. L'augmentation nette des autres dépenses de personnel est estimée à 24,3 millions de dollars, dont 14,8 millions correspondant à des dépenses relatives aux missions politiques spéciales. L'augmentation s'explique par le fait que les taux de vacance de postes ont été inférieurs aux taux budgétisés, essentiellement à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Elle a été contrebalancée par la diminution des besoins découlant de la fermeture de la Mission des Nations Unies en Colombie et la réduction des effectifs déployés à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (ibid., par. 51). L'augmentation nette des ressources nécessaires non liée aux missions politiques spéciales, d'un montant de 9,5 millions, tient aux facteurs suivants : a) une augmentation des dépenses au titre de la sûreté et de la sécurité en raison des heures supplémentaires effectuées au Siège, à Nairobi et à Santiago (12,6 millions de dollars); b) le coût de la mise en œuvre du

dispositif de mobilité et d'organisation des carrières, de la préparation à la mise en service d'Umoja et des services d'appui y relatifs (2,1 millions de dollars) ; c) les frais supplémentaires occasionnés par le financement temporaire du Groupe de la gestion des biens et par les heures supplémentaires qu'a dû faire le personnel en raison de l'intensification des besoins en matière de services d'appui pendant les sessions de l'Assemblée générale (2,3 millions de dollars); d) le fait que les dépenses au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été plus élevées que prévu en raison du nombre accru de participants à New York (2,7 millions de dollars), sachant que cette augmentation a été contrebalancée par la diminution des besoins qui a découlé : i) de retards dans le recrutement du personnel temporaire (autre que pour les réunions) nécessaire pour assister le Conseil des droits de l'homme dans l'exécution de nouveaux mandats qui lui ont été confiés (2,8 millions de dollars); ii) des retards dans la relève et le rapatriement des observateurs militaires des Nations Unies du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (1,3 million de dollars). En outre, il a été procédé à des ajustements faisant apparaître une sous-utilisation des crédits, d'un montant net de 6,6 millions de dollars, le format de présentation du budget ayant été modifié de telle façon que certaines dépenses, selon la nature des charges, ont été inscrites à une rubrique autre que celle initialement prévue, comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus (*ibid.*, par. 52).

26. S'agissant des dépenses additionnelles liées aux heures supplémentaires effectuées au titre des opérations et services de sécurité, le Comité consultatif a été informé qu'un supplément de ressources avait été prévu dans l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [voir [A/69/416](#), par.13 b) vi)], mais n'avait pas été approuvé par l'Assemblée générale. Le Comité a été informé que les heures supplémentaires avaient été un élément essentiel des efforts visant à fournir de façon continue des opérations et des services de sécurité dans les locaux des sièges. Au cours des cinq derniers exercices biennaux, on a observé une tendance à l'augmentation des dépenses au titre des services de sécurité accrue.

27. En ce qui concerne les dépenses supplémentaires au titre du Groupe de la gestion des biens, le Comité consultatif a appris, après avoir demandé des précisions, que ces coûts étaient liés aux procédures de gestion des biens découlant de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public. Étant donné que le Comité avait précédemment recommandé de soumettre une proposition dûment étayée à l'Assemblée générale concernant le projet d'officialiser la création d'un nouveau groupe de la gestion des biens (voir [A/69/571](#)), les ressources correspondantes n'avaient pas été incluses dans le projet de budget pour 2016-2017. Le Comité a également été informé que le Secrétariat était en train d'examiner la façon dont cette question sera traitée.

Objets de dépense autres que les postes

28. Des explications détaillées sur la réduction de 52,5 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes sont fournies aux paragraphes 54 à 71 du rapport du Secrétaire général. Cette réduction résulte notamment de la nette diminution des dépenses prévues au titre des consultants, des experts, des frais de voyage des représentants, des services contractuels, des fournitures et du matériel et de l'aménagement des locaux, laquelle est contrebalancée par des augmentations au titre des voyages du personnel, des frais généraux de fonctionnement, du mobilier et du matériel, des subventions et contributions ainsi que d'autres coûts.

29. Le Comité consultatif note de nouveau que des écarts importants sont imputables à la modification du format de présentation du budget en vue de l'inscription de certaines dépenses, selon la nature des charges, à une rubrique autre

que celle initialement prévue, mentionnée au paragraphe 9 ci-dessus, en particulier dans le cas des services contractuels [voir [A/72/606](#), par. 62 f)], des frais généraux de fonctionnement [ibid., par. 63 e)], de l'aménagement des locaux [ibid. par. 67 c)], et des subventions et contributions [ibid., par. 68 d)].

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un document présentant une ventilation révisée des prévisions de dépenses pour chaque chapitre du budget, par objet de dépense et principal facteur de variation, abstraction faite de l'effet de l'alignement entraîné par la mise en service d'Umoja. À cet égard, le Comité a noté plusieurs exemples de dépassements importants, en termes de pourcentage, qui n'étaient pas liés à des ajustements entraînés par cet alignement. Il s'agit notamment : a) d'un dépassement de 580 500 dollars, soit 176 %, au titre des frais de voyage du personnel, au chapitre 4 (Désarmement); b) d'un dépassement de 364 300 dollars, soit 93 %, au titre des frais généraux de fonctionnement, au chapitre 14 (Environnement); c) d'un dépassement de 645 200 dollars, soit 58 %, au titre des frais de voyage du personnel, au chapitre 28 (Information); d) d'un dépassement de 593 300 dollars, soit 228 %, au titre des autres dépenses de personnel, au chapitre 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion). **Le Comité estime que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la planification budgétaire et exercer une discipline budgétaire au sein des départements et des bureaux, en particulier dans le cas des dépenses relatives aux objets de dépense autres que les postes, afin de réduire le niveau des écarts entre les dépenses prévues et les dépenses effectives et de maintenir l'intégrité budgétaire au cours de l'exécution du budget. En outre, le Comité compte qu'un document révisé détaillé présentant les écarts concernant les dépenses effectives, à l'exclusion de l'effet de l'alignement sur Umoja, sera communiqué à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le rapport.**

Consultants

31. Parmi les écarts apparaissant dans les montants des dépenses au titre des consultants, on note une augmentation de 1,8 million de dollars au chapitre 29E (Bureau de l'informatique et des communications), laquelle tient essentiellement à en croire le Secrétaire général à la mise au point de diverses applications, à l'administration de bases de données, à la réalisation de tests sur des applications, à la création de sites Web et au recours à des consultants pour répondre aux besoins d'assistance liés à Umoja [ibid., par.58 e)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que parmi les dépenses concernant l'assistance liée à Umoja on avait inclus les frais d'entretien, qui n'ont rien à voir avec les besoins liés à l'appui à l'équipe Umoja. Il a également été informé que les membres du Groupe de déploiement d'Umoja au Siège établi à titre temporaire pour aider à la mise en service d'Umoja auront regagné leurs bureaux ou départements d'origine d'ici au 1^{er} janvier 2018. À cet égard, le Comité rappelle son intention de demander au Comité des commissaires aux comptes de procéder à une vérification concernant les avantages liés à Umoja présentés dans le projet de budget-programme pour 2018-2019 (voir [A/72/7](#), par. 79).

Aménagement des locaux

32. Parmi les écarts signalés concernant les dépenses au titre de l'aménagement des locaux, le Secrétaire général rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution [71/272](#) (partie XVI), l'a autorisé à consacrer un montant de 10 millions de dollars en 2017 à l'application de la gestion souple de l'espace de travail dans le bâtiment du Secrétariat, qui serait financé au moyen des ressources existantes. Si, sur ce montant, 4,8 millions de dollars ont été absorbés, les 5,2 millions restants, inscrits au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget, doivent être financés par des

ressources supplémentaires au titre de la mise en œuvre du projet [voir [A/72/606](#), par.67 b)].

Engagements non réglés

33. Au paragraphe 73 de son rapport, le Secrétaire général indique que le montant provisoire des engagements non réglés s'élevait au 31 octobre 2017 à 155,9 millions de dollars, contre 140,8 millions de dollars constatés au 31 octobre 2015. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce montant avait depuis été ramené à 138 millions de dollars au début de décembre 2017. En ce qui concerne les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes s'agissant du montant des engagements non réglés [voir [A/72/5 \(Vol. I\)](#), chap. II, par. 25 à 34), le Comité a été informé que des directives détaillées sur l'examen des engagements en cours, aux fins de leur rétention ou de leur liquidation, avaient été adressées aux départements et bureaux. En outre, afin de faciliter l'examen des engagements en cours d'année, un système d'informatique décisionnelle et d'établissement de rapports comportant un tableau de bord et permettant de gérer les engagements en cours, les préengagements et les engagements clos, a été mis en service. **Le Comité fait de nouveau savoir qu'il compte que le Secrétaire général fournira dans ses prochains rapports sur l'exécution du budget davantage d'informations concernant les engagements non réglés ainsi que sur l'application des recommandations correspondantes du Comité des commissaires aux comptes (voir aussi [A/70/619](#), par. 29).**

34. À cet égard, le Comité consultatif a également été informé, en réponse à ses questions, que les surplus résultant de crédits non engagés pendant des exercices antérieurs et constatés pendant l'exercice biennal 2014-2015 s'élevaient à environ 45,6 millions de dollars et que ces sommes seraient déduites en 2018 des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, une fois finalisées les discussions relatives au budget de l'exercice biennal 2018-2019.

III. Chapitres des recettes

35. Comme indiqué dans le tableau 9 et au paragraphe 74 du rapport du Secrétaire général, le montant inscrit aux chapitres des recettes a augmenté au total de 14,5 millions de dollars, en raison : a) d'une augmentation de 7,5 millions de dollars au titre du chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) b) d'une augmentation de 4,9 millions de dollars au titre du chapitre 2 des recettes (Recettes générales); c) d'une augmentation de 2,2 millions de dollars au titre du chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public). Comme indiqué aux paragraphes 77 à 79 du rapport, l'augmentation nette de 2,2 millions de dollars au titre du chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) résulte d'une diminution nette aussi bien des recettes brutes (1,0 million de dollars) que du montant total des dépenses (3,2 millions de dollars).

IV. Conclusion

36. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 81 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des remarques et des observations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note de ce rapport et d'approuver les prévisions de dépenses révisées ainsi que les prévisions de recettes correspondantes pour l'exercice biennal 2016-2017, telles qu'indiquées aux tableaux 3 et 9 du rapport du Secrétaire général.**

Annexe

Dotations initiale, révisée et finale pour les exercices biennaux 2006-2007 à 2016-2017 et montant final des dépenses et recettes pour les exercices 2006-2007 à 2014-2015

(En millions de dollars des États-Unis)

Biennium	Dotation initiale			Dotation révisée			Deuxième rapport sur l'exécution du budget			Dotation finale			Montant final des dépenses et recettes		
	Dépenses	Recettes	Montant net	Dépenses	Recettes	Montant net	Dépenses	Recettes	Montant net	Dépenses	Recettes	Montant net	Dépenses	Recettes	Montant net
2006-2007	3 798,9	427,4	3 371,6	4 302,0	492,2	3 809,8	4 188,8	505,1	3 683,7	4 193,8	505,2	3 688,6	4 146,3	512,0	3 634,2
2008-2009	4 171,4	515,5	3 655,9	4 885,2	557,9	4 327,3	4 792,4	550,5	4 241,9	4 799,9	550,4	4 249,5	4 749,4	555,0	4 194,4
2010-2011	5 156,0	554,2	4 601,9	5 367,2	593,0	4 774,2	5 416,4	601,3	4 815,1	5 416,4	601,3	4 815,2	5 414,2	617,9	4 796,2
2012-2013	5 152,3	507,8	4 644,5	5 399,4	511,9	4 887,5	5 603,7	543,0	5 060,7	5 565,1	543,0	5 022,0	5 524,8	564,0	4 960,8
2014-2015	5 530,3	523,1	5 007,2	5 831,9	546,8	5 285,1	5 808,3	574,7	5 233,6	5 808,6	574,7	5 233,9	5 688,5	Non disponible ^a	5 688,5
2016-2017	5 408,7	531,3	4 877,4	5 620,2	539,2	5 081,1	5 681,6	553,7	5 127,9	À déterminer	À déterminer	–	À déterminer	À déterminer	–

^a Le montant n'est pas immédiatement disponible car il ne figure pas dans les états financiers.